



CENTRE DE GESTION  
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021



ID : 040-284003332-20210930-21\_10\_123-AR

**ARRÊTÉ N°CONC-20210930-005**  
**portant désignation des membres de jury et des correcteurs**  
**du concours de rédacteur territorial**  
**session 2021**

La Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée, d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, modifiée par l'ordonnance n°2021-139 du 10 février 2021,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté portant ouverture des concours externe, interne et d'un troisième concours de rédacteur territorial pris par Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes en date du 20 janvier 2021,

Vu l'arrêté portant mise à jour des membres des jurys de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établie par la Présidente du Centre de gestion des Landes en 2021,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 29 septembre 2020 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,



Vu la désignation du représentant du CNFPT par courrier en date du 25 août 2020,

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 20 janvier 2021 susvisé, la liste des membres du jury du concours de rédacteur territorial est établie comme suit :

### Collège des élus :

- Monsieur Christian DUCOS, maire de Souprosse, président du jury,
- Monsieur Jean-Marc LARRE, maire de Biaudos,
- Madame Isabelle CAILLETON, conseillère municipale de Peyrehorade,
- Madame Vanessa HORROD, maire-adjointe de Lons (64)
- Monsieur Alain MANO, maire-adjoint de Mios (33)
- Monsieur Gérard MOREAU, maire de Sabres

En cas d'empêchement, Monsieur Christian DUCOS sera remplacé par Madame Isabelle CAILLETON.

### Collège des personnalités qualifiées :

- Madame Evelyne TASTET, représentante du CNFPT
- Madame Carine LAMONTAGNE, attachée principale, responsable de la commande publique, Mairie de Mont de Marsan
- Madame Marine DUPÉRÉ, directrice des ressources humaines, Agglomération du Grand Dax
- Monsieur Philippe JACQUEMOIRE, directeur général des services, Mairie de Saint-Paul-les-Dax
- Monsieur Vincent DUDÉS, directeur général des services, Mairie de Hinx
- Madame Stéphanie GONZALO, directrice générale des services, SICTOM du Marsan

### Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur Yves SERVETO, attaché principal, directeur général des services, Mairie de Tartas
- Madame Martine GERMAIN, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B placée auprès du Centre de gestion des Landes et désignée par voie de tirage au sort
- Monsieur Frédéric BEDIN, directeur territorial, Mont de Marsan Agglomération
- Madame Edwige RAMBAUD-SALLES, attaché principal, Conseil départemental des Landes
- Madame Lorène LAPÔTRE, attachée territoriale, directrice générale des services, Mairie de Pontonx sur l'Adour
- Monsieur Didier PORTELLI, directeur général des services, Institution Adour

ARTICLE 2 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 20 janvier 2021 susvisé, la liste des correcteurs des épreuves écrites et orales, en sus des membres du jury, est la suivante :

Monsieur	Hakim	AÏSSAOUI
Madame	Sandrine	ALLEGRIER
Monsieur	Pierre-Yves	ARDOY
Monsieur	Claude	AUGEY
Madame	Cécile	AVEROUS
Madame	Béatrice	BADETS
Madame	Marie	BALAYER-BRASIER



Monsieur	Fabrice	BARBÉ
Monsieur	Jacques	BARCOUZAREAU
Monsieur	Yannick	BASSIER
Monsieur	Yoann	BASTIANCIG
Madame	Marie-Josée	BAYLET
Monsieur	David	BENIGNO
Monsieur	Vincent	BENOIT
Madame	Chantal	BERGEZ
Monsieur	Frédéric	BERLINGIERI
Monsieur	Olivier	BERTRAND
Monsieur	Serge	BORDENAVE
Monsieur	Antoine	BOURREL
Monsieur	Nicolas	BRUNIER
Monsieur	Pascal	CANTAU
Madame	Corinne	CASAN-BOURREL
Monsieur	Didier	CHABAULT
Madame	Frédérique	CHANNAC
Madame	Maïté	CLOUËT
Monsieur	Maxime	CLUCHIER
Madame	Isabelle	COMTE-INGREMAU
Madame	Nelly	COUDERC
Madame	Sylvie	COURREGELONGUE
Madame	Sandrine	DARRICAU-DUFAU
Madame	Caroline	DE BARROS
Madame	Sylvie	DINET-GADRAS
Madame	Anne	DUPUY
Monsieur	Michaël	EL BEZE
Monsieur	Yves	ELICEITS
Madame	Danielle	ESCOUBÈS
Madame	Rose-Marie	ESTRADE
Madame	Aurélie	GARBAY
Madame	Anne	GAUDIN
Monsieur	Benoît	GAYOU
Madame	Mabélie	GIRAL
Madame	Laure	GIRARD
Monsieur	Nicolas	GIUMMARRA
Monsieur	Eric	GUAGLIARDI
Madame	Leïla	HAJI
Madame	Elodie	HOULLIER
Madame	Virginie	HUTIN
Madame	Véronique	JUAN
Madame	Nelly	LABARBE
Madame	Marie-Claude	LALUQUE
Madame	Gaëlle	LARCHÉ



Monsieur	Jean-Pierre	LAULOM
Monsieur	Ronan	LE GRAËT
Madame	Marie	LEMONDE
Monsieur	Maxime	LÉVEILLÉ
Madame	Souad	LOULIDI
Monsieur	Philippe	MAENNEL
Madame	Muriel	MANAUTÉ
Madame	Cécile	MAILHARROU
Monsieur	Jérémie	MARCHAND
Madame	Juliette	MOLINIER
Monsieur	Emmanuel	NADAL
Monsieur	André	NÈBLE
Monsieur	Marc	OXIBAR
Monsieur	Alain	PARIENTE
Monsieur	Jean	PETAUX
Monsieur	Vincent	ROUAULT
Madame	Valérie	SADY
Madame	Sandrine	SAINT-MARTIN
Monsieur	Mathias	SÉRÉ
Monsieur	Denis	SIRDEY
Madame	Karima	TAJRI
Monsieur	Jean-Michel	TAUPIAC
Monsieur	Jean-Marc	THEATE
Madame	Lucie	THIBAUT
Monsieur	Yoann	THOURY
Madame	Isabelle	TRABELSI
Madame	Anne	TRÉCOURT
Madame	Laure	VILDARI
Monsieur	Olivier	YOUINOU-PAYRAULT

Des correcteurs supplémentaires pourront, en cas de besoin, être désignés pour participer aux travaux du jury.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La présidente du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mont de Marsan, le 30 septembre 2021



La Présidente,

Jeanne COUTIÈRE